

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-782

présenté par

M. Sansu, M. Charroux, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho,
M. Chassaigne, M. Dolez et Mme Fraysse

ARTICLE 16

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer cet article visant à opérer un prélèvement annuel de 175 millions d'euros sur le fonds de roulement des agences de l'eau au profit du budget général de l'État et ce, sur la période 2015-2017. Cette mesure menace la pérennité des programmes d'investissements prévus.